

Vous aider dans la gestion des coûts des médicaments grâce à l'autorisation préalable

Le programme d'autorisation préalable constitue l'un des moyens de maîtriser les coûts des demandes de règlement visant des médicaments à coût élevé tout en s'assurant que les participants obtiennent les bons médicaments au bon moment dans le cadre de leur traitement.

À la fin de l'année 2016, nous appliquerons le processus d'autorisation préalable dans le cadre des régimes de paiement direct sans participation aux résultats qui ne sont pas déjà assortis d'un programme d'autorisation préalable. Cette mesure vise à contenir les coûts des régimes de remboursement de frais de médicaments, et par le fait même aidera à rendre l'assurance-maladie complémentaire plus abordable à long terme pour vous et les participants. Les participants hors Québec auront du même coup accès au Réseau de pharmacies privilégiées (RPP) pour se procurer des médicaments spécialisés.

À propos de l'autorisation préalable

Aux termes du programme, certains médicaments sont soumis à une autorisation préalable avant qu'ils puissent être couverts. Cette autorisation est basée sur des critères cliniques précis. La mise en place du programme peut contribuer à réduire de près de 2 % les coûts des régimes de remboursement de frais de médicaments. Notre programme est conçu de façon à mettre l'accent sur les catégories de biomédicaments et de médicaments spécialisés à coût élevé; en 2015, les médicaments spécialisés faisaient l'objet de moins de 1 % des demandes de règlement, toutefois leur coût représentait 27 % du coût total des médicaments. Depuis que la Financière Sun Life a commencé à inclure l'autorisation préalable comme élément standard dans les nouvelles soumissions, en décembre 2012, plus de 80 % de nos groupes l'ont mise en place.

Incidence sur les participants

Nous prévoyons que l'incidence sur les participants sera très faible, car ceux qui se sont vu rembourser au titre de leur régime un médicament soumis à l'autorisation préalable dans les 120 jours précédant la modification contractuelle bénéficieront de droits acquis à l'égard de leurs ordonnances; celles-ci ne sont pas visées par le processus.

Soutien accru aux participants et stratégies de limitation des coûts

Les régimes assortis du programme d'autorisation préalable procurent aux participants hors Québec l'accès au Réseau de pharmacies privilégiées (RPP) de la Financière Sun Life. Grâce au RPP, le coût de la plupart des médicaments spécialisés soumis au processus d'autorisation préalable est réduit lorsque les participants se les procurent au moyen de la carte-médicaments de la Financière Sun Life dans les pharmacies participantes. En faisant exécuter une ordonnance dans une pharmacie du RPP de la Financière Sun Life, les participants peuvent

bénéficier de coûts réduits sur les médicaments spécialisés, ce qui contribue à réduire l'incidence des frais de mise en commun futurs sur le régime.

Prochaines étapes

Un autre bulletin Intérêts en bref sera publié en octobre pour annoncer la date de la modification visant l'ajout du programme d'autorisation préalable et il comprendra des communications à distribuer aux participants.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.